

SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU SUJET DU PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS ET DES RUES DE LA VILLE DE PRÉVOST

Tel que convenu, le conseil municipal publie cette synthèse, qui rejoint par le Journal de PrévoSt, tous les foyers dénombrés par le bureau de Postes-Canada

Depuis quinze ans, la ville de PrévoSt s'est développée à un rythme effréné.

Au cours de la dernière décennie la population a plus que doublée.

De nombreuses maisons ont été construites et l'arrivée massive de nouveaux résidents a aussi multiplié le nombre de véhicules circulant sur nos rues et chemins, souvent conçus et construits pour des besoins identifiés il y a plus de 50 ans.

Par exemple, le Chemin de la Station, dont le tracé remonte à presque 75 ans, avait été conçu pour accommoder environ 200 véhicules par jour.

Aujourd'hui, avec le développement du Lac Renaud, les secteurs des Chansonniers, du Boisé de PrévoSt, du Lac René et de la circulation allant vers Saint-Hippolyte, on estime que plus de 4 500 déplacements y sont effectués quotidiennement.

On peut aussi affirmer que la situation est presque similaire pour le Chemin du Lac Écho et la Montée Sainte-Thérèse.

Résultat, nos rues ne répondent plus aux besoins de la population, se détériorent rapidement et deviennent un danger pour les usagers.

Suite aux consultations menées au cours des derniers six mois, (travaux du Comité des sages, consultation publique, réunions des membres du Conseil municipal, etc.) un consensus s'est développé au sein de la population sur la nécessité de procéder à la réfection et à la réparation des rues et des chemins à PrévoSt.

Rues négligées

Tout le monde est d'accord sur le fait que nous avons négligé nos rues et chemins au cours des 15 dernières années, que trop peu d'argent a été consacré à l'entretien de ces infrastructures et que des actions immédiates doivent être prises pour assurer la sécurité des usagers et garantir notre qualité de vie.

Tout le monde est d'accord pour la réfection des rues et chemins, à condition que la réalisation du projet respecte la capacité de payer de tous les citoyens.

Tout le monde est d'accord, à condition que le gouvernement du Québec contribue à l'opération en subventionnant la réparation de nos rues et chemins en accord avec le mémoire que la Ville de PrévoSt a transmis au gouvernement via Madame Lucie Papineau, députée de la circonscription de PrévoSt et Secrétaire d'état aux Régions – Ressources.

Il ne saurait être question d'enclencher ce vaste programme de réfection des chemins et des rues sans une aide du gouvernement puisque c'est lui qui, en 1993, a refilé à PrévoSt les routes intermunicipales, les plus onéreuses à réparer. Il ne serait que juste que la Ville de PrévoSt bénéficie d'une subvention dans le cadre d'un projet-pilote.

Pas à l'aveuglette

Le problème de l'état de nos rues et chemin est connu et les besoins d'intervention sont identifiés.

Il ne reste plus qu'à déterminer la chronologie de réalisation des travaux en fonction des priorités décrites dans le plan d'ensemble et en tenant compte de critères comme le type de rues (intermunicipales, collectrices, distributrices et locales) le volume de circulation, l'état de délabrement de la chaussée et le danger pour les usagers.

Intermunicipales et collectrices

Tenant compte de la capacité de payer des citoyens et du fait que les rues et chemins d'une ville sont une propriété collective;

Tenant compte du fait que tous paient pour des rues qui ne leur appartiennent pas en propre et, s'appuyant sur le consensus développé par le Comité des sages et la consultation populaire du 25 octobre dernier, il apparaît que le coût de réparation et de rénovation des rues intermunicipales, collectrices doit être assumé par le budget général, sauf pour la largeur de vingt pieds d'asphalte que les riverains absorberont tout comme les propriétaires des autres catégories de rues.

Distributrices et locales

Pour ce qui est des rues distributrices et locales, on estime que la ville doit fournir un service de base qui comprendra la réfection des rues qu'elles soient en gravier ou en asphalte, le creusage de fossés efficaces et l'empierrement permettant l'asphaltage.

Le coût de tous ces travaux devrait être assumé par la ville.

Par contre, l'asphaltage des rues distributrices et locales sera fait aux frais des riverains (propriétaires habitant en bordure des rues concernées).

Huit ans

Le comité estime que le projet de réfection et de réparation de nos rues et chemins devrait se réaliser sur une période de huit ans selon un échancier tenant compte de la vétusté des rues, de leur achalandage et du niveau de danger qu'elles représentent.

Pour arriver à rénover toutes les rues et chemins, les contribuables devront éventuellement accepter de contribuer à une taxe spéciale moyenne équivalente à environ 175 \$ à 225 \$ par année sur une période de dix ans. De plus, une autre contribution d'environ 60 \$ devra être consentie pour augmenter à 400 000 \$ l'entretien préventif des chemins et des rues afin de les maintenir en bon état le plus longtemps possible.

Il est utile de préciser la distinction entre les mots Réfection et Entretien préventif. Dans le premier cas, il s'agit bien de refaire un chemin ou une rue pour qu'elle ait une vie utile de 20 ans ; par contre, l'entretien préventif annuel vise à corriger les défauts, à réparer et à maintenir les chemins et les rues en bon état pour prolonger leur vie utile le plus longtemps possible. On comprendra que l'entretien préventif est essentiel pour rentabiliser les investissements consentis dans la réfection.

Tenant compte de ces investissements et de l'établissement d'un programme sérieux d'entretien, les résidents de PrévoSt pourront s'enorgueillir d'avoir des rues et des chemins assurant une circulation confortable et sécuritaire.

Nous prenons également en considération dans ce projet l'accroissement remarquable de la population de PrévoSt, qui se construit à un rythme accéléré ce qui permettra d'amortir les investissements sur un plus grand nombre de propriétaires au fur et à mesure que la ville prendra de l'expansion.

Le conseil municipal prendra sa décision finale au cours des prochaines réunions au sujet du budget.

J'annoncerai les grands principes du projet de réfection des chemins et des rues de la Ville de PrévoSt à l'occasion du discours du budget 2002, lundi le 17 novembre, au cours d'une assemblée spéciale portant uniquement sur le Budget 2002.

Je vous invite donc à assister à cette réunion du conseil municipal.

Ville de PrévoSt

Claude Charbonneau
Maire



Un an de publication, ça se fête et les artisans du Journal de PrévoSt n'ont pas manqué l'occasion de célébrer le fruit de leur travail.

Un an ça se fête fièrement !

Trois générations d'artisans d'un jeune journal...



Ronald Gratton, le pressier...



Marie-Pierre Coté-Chartrand, la bédiste du Journal...



Jean Laurin, le jeune «vieux-journaliste, redevenu rédacteur en chef...

Déjà un an, 12 numéros publiés, 252 pages d'informations municipales et communautaires, une trentaine de personnes qui collaborent à la rédaction et à la fabrication du Journal, une cohésion sociale retrouvée et une envie d'en savoir beaucoup plus sur ce qui se passe dans notre communauté.

Voilà en gros ce que célébraient la quarantaine de personnes, collaborateurs, annonceurs et lecteurs qui s'étaient donnés rendez-vous le 18 novembre dernier à la gare de PrévoSt pour célébrer le premier anniversaire de leur journal communautaire, le Journal de PrévoSt.

L'éditeur, M. Gilles Pilon, a d'abord tenu à présenter à tous et chacun tous les collaborateurs et les annonceurs. Puis, il a tracé, en utilisant les titres coiffant les articles publiés dans le Journal de PrévoSt au cours de la dernière année, le bilan de l'actualité de la dernière année à PrévoSt.

"Qui aurait dit qu'il y avait tant de nouvelles importantes dans une petite communauté comme la nôtre, des nouvelles qui n'attirent peut-être pas l'attention des médias nationaux ou régionaux, mais qui intéressent les membres de notre communauté..." a dit l'éditeur en souhaitant que le Journal poursuive sa mission de bien informer la population prévoStoise et des environs, dans le respect de la vérité et de la vie privée des personnes.

Participant à la soirée, le maire de PrévoSt, M. Claude Charbonneau s'est dit heureux et satisfait du travail accompli par le Journal de PrévoSt au cours de la dernière année précisant que "le Journal de PrévoSt est le seul véritable média pouvant rejoindre l'ensemble des PrévoStois et PrévoStoises, la preuve en a été faite dans le dossier de l'implantation de la collecte sélective qui a remporté un succès retentissant".

Mme Lucie Papineau, députée et résidente de PrévoSt et Secrétaire d'état au développement des régions ressources, a pour sa part tenu à clamer sa fierté d'être PrévoStoise lorsque lui arrive pas la poste "son" Journal de PrévoSt. "Quand j'arrive à la maison, mon mari s'empresse toujours d'attirer mon attention sur le contenu du Journal en me disant savais-tu ça ? et j'en apprends des choses..." de dire Mme Papineau.

Quant à M. Jean Laurin, rédacteur en chef, pionnier de la presse écrite hebdomadaire régionale au Québec et grand responsable de la fondation du Journal de PrévoSt en novembre

2000, il a tenu à exprimer sa satisfaction de travailler avec une équipe aussi dynamique. "À 68 ans, le Journal de PrévoSt m'a donné l'occasion de travailler avec des gens de qualité qui possèdent de grandes qualités. Des gens qui n'hésitent pas à travailler pour la communauté, bénévolement, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour toujours faire avancer la démocratie et faire reculer l'obscurantisme. Il a aussi tenu à vanter la grande compétence de l'infographiste Carole Bouchard qui est responsable de la facture du journal et de son époux Michel Fortier qui, à titre de directeur technique, règle tous les problèmes qu'ils soient d'ordre typographique ou informatique." a dit le jeune "vieux journaliste".

Le Journal de PrévoSt est publié par Les Éditions prévoStoises, une corporation à but non lucratif qui s'est donné pour mission de bien informer la population de PrévoSt et de sa région. Imprimé à 4 600 exemplaires, le Journal de PrévoSt est distribué gratuitement aux 3 500 foyers et commerces de PrévoSt.